



Section GOLF 2024



golf de Maintenon

La section n'est plus affiliée à la Fédération Française de Golf

La vocation de la section Golf est de favoriser la pratique associative du Golf

QUI PEUT S'INSCRIRE A LA SECTION ET COMMENT ?

Membres adhérents :

Peuvent être membres adhérents les salariés de Thalès AVS France Vélizy-Villacoublay (en activité, en MAD ou en retraite), ainsi que leurs ayants droits (conjoint, concubins, enfants fiscalement à charge). De même, des personnes provenant d'autres organismes partenaires agréés pourront être membres adhérents.

Membres adhérents extérieurs :

Peuvent aussi être membres adhérents des personnes bénévoles organisant ou encadrant des activités ou contribuant au bon fonctionnement de l'AS. Ces personnes sont proposées par le Bureau de la Section et soumises à l'approbation du Bureau de l'Association ou directement approuvées par le bureau de l'AS. Au cas par cas, le Bureau AS établira les conditions financières applicables pour chaque activité à ces membres adhérents extérieurs.

Membres extérieurs :

Peuvent participer aux activités sportives d'autres personnes dont la participation revêt un caractère utile au bon fonctionnement de la section. Ces personnes sont proposées par le Bureau de la Section

Membres d'honneur :

Le titre de membre d'honneur peut être décerné en Assemblée Générale à la majorité des voix à toute personne physique ou morale qui rend ou qui a rendu des services signalés à l'association. Ce titre peut éventuellement conférer à ceux qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'Association sans être tenus de payer de cotisation annuelle

Les inscriptions à la section ne sont prises en compte que lorsque toutes les pièces ci-dessous sont fournies :

- ⇒ Le formulaire d'inscription à la section dûment rempli sur <http://www.asthalesidf.net/inscriptions/> (Un par adhérent).
- ⇒ Le règlement de la cotisation section.
- ⇒ Les demandes et le règlement des licences
- ⇒ Les formulaires d'inscriptions sont à compléter et à renvoyer signés à m.ryckeboer@orange.fr

Les règlements des inscriptions se font exclusivement par virement bancaire par la procédure expliquée ci-dessous comme pour les participations aux activités,

NB : La cotisation section annuelle n'est pas remboursée même en cas d'annulation d'activité, de surnombre, de désistement (sauf cas particuliers avec accord bureau de l'AS).

FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS

1. Les inscriptions et le règlement des activités

Les règlements peuvent s'effectuer :

- ⇒ exclusivement par virement bancaire sur le compte **CCM SEVRES-CHAVILLE** de la section Golf **FR76 1027 8060 9400 0266 8254 010 BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A** Afin d'identifier sans problème l'objet du virement, indiquer le plus précisément possible le libellé de l'opération ex : « adhésion + nom de l'activité » et faire une info par mail aux mails suivants : asthales@aol.com et m.ryckeboer@orange.fr

2. Les désistements

Les désistements doivent être obligatoirement notifiés par écrit ou sur asthales@aol.com (remplir le formulaire disponible sur le site de l'AS http://asthalesidf.net/AS/infos_as/desistement_a_une_activite.doc).

En cas de désistement non remplacé ou de modification de prestation, la section remboursera seulement le part adhérent des sommes éventuellement récupérées auprès des prestataires.

3. Les critères de priorités

En cas de surnombre, les critères de priorité ci-dessous seront appliqués par ordre décroissant aux adhérents qui se seront inscrits pendant la période d'ouverture des inscriptions (l'ordre d'inscription n'étant pas prioritaire).

- (1) L'encadrement qui assure la sécurité ou l'organisation de la sortie (prévu dans le descriptif d'activité).
- (2) Les adhérents qui n'ont pas participé à une précédente activité, selon le cas :
 - (a) Activité longue (ex : semaine), les adhérents qui n'ont pas participé la saison précédente, à une activité de ce type.
 - (b) Activités courtes (ex : we), les adhérents qui n'ont pas participé au cours de la saison actuelle, à une activité de ce type.
- (3) Les adhérents présents ou représentés à l'AG de la section, limité à une fois dans la saison.
- (4) Les accompagnateurs ne pratiquant pas l'activité sportive.
- (5) Les extérieurs.
- (6) Par tirage au sort en présence des adhérents concernés.

4. Le certificat médical

Le certificat médical de non contre-indication n'est pas exigé pour participer aux activités de la section.

5. La licence

La section golf **n'est plus** affiliée à la Fédération Française de golf et ne peut plus vous délivrer votre licence.

La possession de licence est exigée pour toute participation à une activité organisée par la section

Les assurances

Les conditions d'assurance proposées par la fédération **golf** sont disponibles sur le site internet de la fédération. Nous vous conseillons vivement d'en prendre connaissance et de prendre toutes les dispositions complémentaires que vous jugerez utiles.

6. Les responsabilités

La section décline toute responsabilité face aux vols, perte ou casse de matériel pouvant survenir au cours des activités. La section n'agit qu'en tant qu'intermédiaire avec les différents prestataires (transporteurs, hébergement, encadrement, remontées mécaniques, ...) et ne pourrait être tenue responsable de leurs éventuelles défaillances.

DESCRIPTION DE LA SECTION

1. Son fonctionnement

La section organise des » Week-ends « 2 jours en semaine en province (Max 200kms de Paris) et des journées découvertes de golfs en région Parisienne

2. Composition du bureau

Suite à l'assemblée générale de la section GOLF du 19 janvier 2022, le bureau de la section Golf est constitué de :

MEMBRES DU BUREAU

Section :GOLF.....

Saison :2024.....

A.G. Du :17/01/2024.....

Fonction	Nom et prénom	Service	Poste et mobile
Président	Dominique Prax	RET	06-73-99-80-83
Trésorier	Michel RYCKEBOER	RET	02-37-82-03-70 06-72-04-16-07
Secrétaire	Xavier Chauland	RET	06-09-42-36-34 01-39-56-23-88
Représentant au Comité Directeur	Michel RYCKEBOER	RET	0237820370 06-72-04-16-07
Représentant à la fédération	La section n'est plus affiliée à la FFG		

3. Programme des activités 2024

Pour le plaisir de tous, la section Golf propose cette saison les activités loisir suivantes :

PARCOURS à Découvrir

Pour les joueurs titulaires de la Carte Verte ou d'un handicap et **ayant leur licence FFG à jour**, la section organise des sorties collectives :

- en région parisienne pour une journée en semaine de préférence.
- un peu plus loin pour le week-end (samedi-dimanche, ou de préférence dimanche-lundi) à environ 150 à 200km

Vous pouvez ainsi découvrir des parcours 18 trous à des tarifs très intéressants

2 journées « découverte »

- Golf de Forges
- Maintenon ou Chateaufort en yvelines été

2 week-ends

1 WE Sablé ou Dieppe objectif :en semaine

1 WE Belledune début septembre?

Chacune de ces activités sera détaillée en temps voulu lors de l'ouverture de l'activité

La section est partenaire Ugolf 2024

Ceci permet d'obtenir des avantages sur leurs golfs ainsi que ceux qui leur sont associés.

Procédures Ugolf :

Enregistrement sur un extranet Ugolf :

<https://ugolf-entreprise.eu/Uploads/Documents/1031/f4f19a86-b78e-4ff7-aaf0-13ecf96287c2.pdf>

Tous les adhérents de la section seront enregistrés sur la liste des adhérents AS Thales IDF.

Les listes ont été mises à jour.

Lors de votre passage dans n'importe quel golf Blue green, ou Ugolf vous vous déclarez

Adhérent AS Thales IDF.

Si vous êtes nouvel adhérent ou si lors d'un passage dans un BG, on vous signale que vous n'êtes pas enregistrés, merci de la faire savoir à Michel Ryckeboer x qui est notre contact chez Ugolf.

● PRENDRE DES COURS ou faire un stage OU S ENTRAÎNER AU PRACTICE :

Le moins onéreux, c'est de vous adresser à un golf Ugolf :


N'hésitez pas à nous rejoindre, vous ne le regretterez pas !

RIB section GOLF

ATTENTION !

N'oubliez pas de **supprimer** de vos comptes enregistrés le **compte golf BNP** si vous l'avez enregistré, de manière à éviter les erreurs d'aiguillage.

Voici le RIB CM

						
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation	
10278	06094	00026682540	10	EUR	CCM SEVRES-CHAVILLE	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)					BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1027	8060	9400	0266	8254	010
					CMCIFR2A	
Domiciliation			Titulaire du compte (Account Owner)			
CCM SEVRES-CHAVILLE			A.S. THALES GOLF			
SEVRES			19 AVENUE MORANE SAULNIER			
2 B AVENUE DE L EUROPE			78140 VELIZY VILLACOUBLAY			
92310 SEVRES						
☎33145361970						

Attention : soyez précis sur le libellé de votre opération lors de votre virement :

Exemples

» inscription et licences de m et D ryckeboer »

WE Sablé de J,Randon